

EuroAirport

Liaison ferroviaire : une étude d'impact à affiner

Le tribunal administratif de Strasbourg n'a pas remis en cause, ce lundi 7 avril, l'utilité publique du projet de liaison ferroviaire desservant l'aéroport de Bâle-Mulhouse, contrairement à ce que demandaient les auteurs de plusieurs recours. En revanche, il demande à l'État de préciser son projet en matière d'impacts environnementaux.

Sur le papier, le projet de liaison ferroviaire de l'EuroAirport Bâle-Mulhouse semble séduisant. Il permettrait, à l'horizon 2034, de supprimer la rupture de charge en gare de Saint-Louis et de faire en sorte que les voyageurs en train débarquent directement dans une aérogare. Sur le papier, c'est 6 km de rails, cela semble peu. Mais le montant prévisionnel du projet s'envole, il est maintenant estimé à 436 millions d'euros, 60 millions du kilomètre, soit l'une des lignes ferroviaires les plus onéreuses du pays.

Étude d'impact « erronée » et « insuffisante »

Une telle infrastructure ferroviaire, sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau et de l'EuroAirport, sera gourmande en surfaces et contribuera à l'artificialisation des sols pour les communes de Bartenheim, Blotzheim, Héisingue et Saint-Louis. Elle entraînera un accroissement substantiel des



Une desserte directe de l'EuroAirport par le train peut au premier abord paraître vertueuse... Mais il importe d'en étudier toutes les conséquences. Photo archives Jean-François Frey

émergences sonores dans un territoire. Les travaux à envisager ne seront pas neutres en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Ils empièteront sur des zones humides qu'il pourrait être préférable de protéger. Et au final, cette infrastructure ne fera que stimuler le trafic aérien qui ne fait pas de bien au climat.

Voilà posée la problématique qui justifie le recours déposé au tribunal administratif de Strasbourg par la commune suisse d'Allschwil, par Alsace Nature et par une association de défense des intérêts des riverains de l'EuroAirport. Ces requérants demandaient pour toutes ces raisons l'annulation de la déclaration d'utilité publique (DUP), prise par le préfet du Haut-Rhin dans un arrêté du 14 mars 2022.

Le tribunal administratif a décidé, lundi 7 avril, de ne pas fondamentalement remettre en cause cette fameuse déclaration d'utilité publique. Il constate en effet « la nécessité d'améliorer l'accès à l'aéroport », ce qui répond à « une finalité d'intérêt général ». En cela, les requérants semblent être déboutés, leur demande d'annulation est rejetée. Toutefois, la juridiction administrative remet en cause l'étude d'impact sur laquelle s'appuie la déclaration d'utilité publique. Le tribunal qualifie en effet cette étude d'« insuffisante » et d'« erronée ». Ces insuffisances pourraient avoir un impact non négligeable en termes environnementaux, appuie le tribunal administratif, en parti-

culier concernant l'ampleur des mesures compensatoires à mettre en œuvre.

Un an pour « régulariser » la déclaration d'utilité publique

Un délai de douze mois est donc laissé à l'État pour « régulariser » la déclaration d'utilité publique du projet. Cela impliquera pour le moins le dépôt d'un nouvel arrêté préfectoral, modificatif, la réalisation de nouvelles études plus précises et d'une enquête publique.

Les parties disposent d'un délai de deux mois pour faire appel devant la cour administrative d'appel de Nancy. ●D.T.

Innovation numérique À Mulhouse, la territoires se redont l'avenir es

Écosystème dédié à la transformation numérique de l'industrie, basé dans le quartier de la Fonderie à Mulhouse, KM0 annonce le retrait de la Banque des territoires (Groupe Caisse des dépôts) de son capital. L'actionnaire sortant cède ses parts à deux autres partenaires "historiques" du projet : la société I+N (la holding qui regroupe les fondateurs) et le Crédit agricole Alsace Vosges.

Une structure rentable

« KM0 a atteint une maturité qui permet à la Banque des territoires de se retirer de l'actionariat, en toute confiance quant à la pérennité et au succès futur du projet. Ce retrait marque une nouvelle phase pour KM0, qui poursuit son développement en s'appuyant sur les bases solides établies depuis sa création », commen-



Les bâtiments de KM0, dans le quartier de la Fonderie à Mulhouse. Photoarchives France

Industrie

Cinq générations à la tête de la société centenaire Lingenheld en Moselle

Fondée en 1925 à Dabo, l'entreprise familiale Lingenheld célèbre cette année son centenaire. Au fil des décennies, elle s'est imposée dans le secteur des travaux publics en diversifiant ses activités et en accompagnant les mutations économiques. Aujourd'hui dirigée par Franck Lingenheld, elle affiche des ambitions de croissance fortes à l'horizon 2030.

L'histoire commence en décembre 1925, lorsque Florent Lingenheld, charbonnier et fabricant de bar-



Franck (à droite) et Georges Lingenheld visent en 2030 une

ent un matériau de substitution idéal pour le remblai des routes. La plateforme se spécialise aussi dans le mâchefer, les boues d'épuration, le compost, le lavage des terres polluées. Elle devient la vitrine de Lingenheld.

Le groupe cherche aussi un ancrage stratégique en Moselle, au port de Metz d'abord, puis à Louvigny, entre Metz et Nancy. La plateforme multi-activités qui y voit le jour est le pendant de sa grande sœur d'Oberschaeffolsheim.

Le 16 septembre 2005, l'entre-

Électronique

Capital Grand Est 1,5 million d'euro la société Acéa à

Une bonne nouvelle pour la société spécialisée dans la fabrication de cartes et d'ensembles électroniques. L'entreprise Acéa (Applications et constructions électroniques d'Alsace), basée à Guindershoffen, vient de faire rentrer les fonds d'investissement Capital Grand Est à son capital. Ce dernier a annoncé investir 1,5 million d'euros après plus d'un an de discussions avec le directeur général du site, Thierry Mohr. Un investissement qui n'est